



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes & domaines

Objet : **Préavis n° 74/2021**
concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'761 m² et les bâtiments qui y sont construits, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 750'000.- TTC

Date séance: Jeudi 22 Avril 2021, à la salle du 700ème.

Présents : Cédric Girardet; Ferdinand Baumgartner et Maxime Dunand pour la commission.
Gérald Girardet pour la Municipalité

Absents : Oliver Sutton et Thierry Stäger

Préambule

A la suite du non-renouvellement par la Commune des droits de superficies des parcelles du domaine de la Chèvrerie, la Commune de Genolier est devenue propriétaire des chalets dont les propriétaires originaux n'ont pas voulu ou pu acheter les parcelles sur lesquelles sont construits leurs biens. La Commune a donc dû acheter les bâtiments aux valeurs imposées par le Tribunal d'arbitrage dont la sentence est devenue exécutoire le 9 juillet 2016 selon la procédure prévue dans les baux établis en 1966 pour 50 ans.

Historique

Dans le passé, le Conseil a déjà accepté les préavis suivants :

- Préavis No. **95/2006** concernant une demande d'autorisation de vendre la parcelle communale No. 50 situé à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids (3'790 m²). Lors des délibérations, la Municipalité avait également présenté sa stratégie de désengagement sur le lieu-dit « La Chèvrerie ».
- Préavis No. **131/2009** concernant l'autorisation d'approcher les superficières des parcelles à la Chèvrerie dans le but de proposer la vente de leur superficie.
- Préavis No. **147/2010, 38/2013, 71/2016, 18/2017, 27/2017, 34/2018 et 44/2018** concernant des demandes d'autorisation de vendre des parcelles à la Chèvrerie.

Situation actuelle

Ce nouveau préavis s'intègre dans la stratégie de désengagement voulue par la Municipalité et le Conseil Communal. Il consiste en une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'761 m², inclus les bâtiments qui y sont construits, ainsi que le chemin, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 750'000.- TTC soit :

- CHF 375'000.- valeur de la sentence arbitrale du chalet et ;
- CHF 375'000.- pour le terrain.

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch